



Information publique : Nouvelles taxes sur l'eau

Présentation de la Réforme nationale :

Dans le cadre de la loi de finances 2024 (applicable au 1er janvier 2025), l'Etat a décidé de réformer les redevances reversées aux agences de l'eau afin d'accroître leurs capacités financières. La commune de Cholonge est dans l'obligation de percevoir ces taxes et de les reverser intégralement à l'agence de l'eau en charge du secteur, indépendamment du tarif au m³.

Principales mesures de la réforme :

⇒ *Suppression de 2 redevances :*

- ◇ la **pollution domestique**,
- ◇ la **modernisation des réseaux de collecte** (que la commune prenait à sa charge sans contrepartie pour les usagers).

⇒ *Création de 3 nouvelles redevances pour :*

- ◇ la **consommation d'eau potable**,
- ◇ la **performance des réseaux d'eau potable**,
- ◇ et la **performance des systèmes d'assainissement collectif** (facture SIALLP).

Ce qui signifie que les montants des 2 factures (Commune et SIALLP), à consommation égale, vont augmenter mais que ce n'est pas la Commune qui en bénéficiera.

Information complémentaire :

Depuis le 01/01/2025, une 4e redevance intitulée **performance des réseaux** est également réclamée par l'agence de l'eau à la Commune. Afin de minimiser l'impact sur les foyers en 2025, elle n'apparaîtra pas sur les factures des usagers car la Commune a décidé de la prendre en charge intégralement.

Exemple de facture de **Consommation d'eau** (perçue et reversée par la Commune) :

AVANT

MAIRIE DE CHOLONGE
PLACE DE LA MAIRIE
38220 CHOLONGE
accueil@mairiedecholonge.fr
TEL: 04 76 83 91 27

Facture
N°2024-00XXXXX Le 30/01/2025

FACTURE CONSOMMATION EAU

TRÉSORERIE DE LA MURE
19 AVENUE DU DR TAGNARD
38350 LA MURE

écritures comptable rattachées :

titre : 4 bordereau 4
titre de réduction : 2 bordereau 2

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Changement

Compteur : XXX
Index nouveau : XXX
Index Ancien : XXX

MXXXXX
Route de XXX
Lieu-dit XXX
38 220 CHOLONGE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant
C0047	Abonnement au service de l'eau		1	50
C0047	Consommation eau : tranche 1 à 150	116	0,65	75,40 €
C0047	Consommation eau : tranche 151 à 400	2	0,6	1,20 €
C0047	Redev. Consommation d'eau potable reversée à Agence de l'E.	116	0,29	33,64 €
				159,04 €

NET A PAYER TTC : 159,04 €

APRES

38350 LA MURE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Changement

Compteur : XXX
Index nouveau : XXX
Index Ancien : XXX

MXXXXX
Route de XXX
Lieu-dit XXX
38 220 CHOLONGE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant
C0047	Abonnement au service de l'eau		1	50
C0047	Consommation eau : tranche 1 à 150	116	0,65	75,40 € TTC
C0047	Consommation eau : tranche 151 à 400	2	0,6	1,20 € TTC
				126,60 € TTC
C0047	Redev. Consommation d'eau potable reversée à Agence de l'Eau	118	0,43	50,74 € HT
C0047	Redev. Performance des réseaux reversée à Agence de l'Eau	118	0,01	1,18 € HT
	TVA (5,5%)			2,85 €
				54,77 € TTC

NET A PAYER TTC : 181,37 €